



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Nombre de membres : 11
L'an deux mil vingt-six, le 16 septembre à 19h00

Nombre de présents : 10

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mme Christelle SERANDOUR, maire

Présents : SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, LE BARS Michel, FLORIMOND Jean-Yves, MENAND Philippe, PICOU Philippe, SERANDOUR Antonia, MÉLOU Marie-Hélène, LE BRIS Lucie, LE JEHAN Iryna

Absents excusés : VIEILLES CAZES Marlène,

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLORIMOND

Date de convocation : 9 septembre 2026

Date d'affichage : 9 septembre 2026

2026-09-08 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Madame le maire expose à l'assemblée que :

- suite au recrutement non prévu de l'ATSEM au 1^{er} septembre 2026, le chapitre 012 « charges de personnel » n'a pas été suffisamment provisionné lors du budget prévisionnel 2026. Les estimations font apparaître un besoin de crédits supplémentaires de 2 000.00€
- suite aux élections municipales, les indemnités des élus ayant été revalorisées à la hausse, le compte 65311 « indemnités des élus » n'a pas été suffisamment provisionné lors du budget prévisionnel 2026. Les estimations font apparaître un besoin de crédits supplémentaires de 6 000.00€

Afin de palier à ces crédits supplémentaires, elle propose de prendre en compte les recettes, qui n'ont pas été inscrites au budget prévisionnel 2026, liées à la participation des communes de Kerpert et de Saint-Gilles-Pligeaux, pour la surveillance du car scolaire du RPI 2024-2025 (appel) et 2025-2026, pour un montant de 8 000.00 €.

Madame le maire propose donc les écritures ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
74 : Dotations et participations c/74748 : Participations autres communes		+ 4 000.00	012 : Charges de personnel c/6413 : Personnel non titulaire	+ 2 000.00	
75 : Autres produits de gestion courante c/757341 : Subventions fonctionnement communes membres du GFP		+ 4 000.00	65 : Autres charges gestion de courante c/65311 : Indemnités de fonction	+ 6 000.00	
TOTAUX		+ 8 000.00	TOTAUX	+ 8 000.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE ces décisions modificatives budgétaires pour le budget communal 2026

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
La Maire,
Christelle SERANDOUR